



Abus sexuels sur mineurs dans le monde artistique, l'envers du décor (partie 1)

Début janvier, le réalisateur Roman Polanski était désigné pour présider la cérémonie des Césars qui se tiendra à Paris en février. Cette décision, très controversée, a ravivé les discussions autour de l'impunité dont jouissent les célébrités, telles que Polanski, pour des faits d'abus sur mineurs¹.

En 1977, lors d'une séance photo à Los Angeles, Samantha Geimer, alors âgée de 13 ans, est violée par Roman Polanski. Suite à la plainte déposée par la mère de Samantha, Roman Polanski est traduit devant la justice américaine². Malheureusement, avant que le jugement ne tombe, celui-ci s'est échappé en Europe. Il s'installe dans des pays où aucun accord d'extradition vers les Etats-Unis n'existe. Depuis 40 ans, Roman Polanski échappe donc ainsi à la justice, malgré l'existence d'un mandat d'arrêt international, et le refus de la justice américaine d'abandonner les poursuites³.

Il n'est pas rare de voir éclater dans le monde artistique de nombreux scandales sexuels impliquant des enfants. S'il est vrai que certaines affaires sont destinées à « faire le buzz » afin d'attirer l'attention des médias, il n'en reste pas moins que de nombreux mineurs sont bien souvent abusés – parfois sans s'en rendre compte eux-mêmes – par des membres du monde artistique : réalisateurs, chorégraphes, managers, etc. ECPAT Belgique s'interroge sur l'impunité de ces crimes.

Au travers de deux analyses, ECPAT Belgique a souhaité jeter un éclairage sur un phénomène encore trop peu connu mais qui comporte son lot de scandales, y compris en Belgique. Le premier volet portera sur les auteurs des abus et l'impunité qui caractérise bien souvent leurs actes. Le second examinera la situation du point de vue des enfants victimes ainsi que des complices (in)volontaires, comme les parents ou les managers

Quelques exemples

Les abus sexuels sur mineurs peuvent se produire dans divers contextes. Parfois le mineur peut déjà être une célébrité, abusée par un membre de son équipe ou une personne extérieure. Parfois il est un « aspirant à la célébrité », qui aurait subi des abus lors d'auditions ou séances photos. Cela pourrait également être un enfant victime de traite mis à disposition de personnes célèbres lorsque ces dernières en expriment le désir. Certains agresseurs profitent aussi de l'attraction des enfants pour l'industrie du divertissement afin de les piéger via de fausses promesses de contrat de mannequinat ou d'audition pour un film. Des cas d'exploitation, voire de traite d'êtres humains

¹ « Roman Polanski président de la Cérémonie des Césars : La toile s'enflamme d'indignation », RT News, 18 janvier 2017, <https://francais.rt.com/france/32504-roman-polanski-president-ceremonie-cesars-indignation-sur-twitter>, consulté le 20 janvier 2017

² BUI D., « Affaire Polanski : « Il m'a violée, merde ! », *L'Obs*, 20 octobre 2013, <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20131016.OBS1295/affaire-polanski-il-m-a-violee-merde.html>, consulté le 20 janvier 2017

³ SAMUEL M., SASPORTAS V., GALAUS F., « Pour tout comprendre de l'affaire Polanski », *Le Figaro*, 24 janvier 2017, <http://www.lefigaro.fr/cinema/2017/01/24/03002-20170124ARTFIG00221-pour-tout-comprendre-de-l-affaire-polanski.php>, consulté le 24 janvier 2017

peuvent alors en résulter⁴. Ces situations ne se produisent malheureusement pas que dans les séries de fiction américaines et sont extrêmement difficiles à prouver en raison de l'influence des agresseurs et du manque de preuves caractérisant ce type d'agressions.

Quel que soit le cas de figure, il est rare que les faits soient signalés, notamment à cause de la honte que peut ressentir la victime, la peur de voir sa (future) carrière entravée, la peur des représailles ou encore l'impuissance qu'elle peut ressentir face à des personnes si renommées et protégées. Lorsqu'une plainte est déposée, et la victime déterminée à faire éclater la vérité, le litige sera le plus souvent résolu à l'amiable, par le paiement d'une importante somme d'argent. Il est vrai que dans certains cas, comme pour Samantha Geimer, un tel arrangement offre à la victime la possibilité de tourner la page et de reconstruire sa vie⁵. Cependant, les conséquences de l'abus restent, elles, bien présentes, tandis que l'auteur n'est pas puni pour son acte.

Bien que la plupart des scandales visent Hollywood et les stars américaines, tous les pays et toutes les industries du divertissement peuvent être concernés⁶. Ainsi, bien qu'aucun cas d'exploitation n'ait fait l'objet de publicité en Belgique, ce n'est pas pour autant que la situation ne nous touche pas.

Dans cette analyse, plusieurs exemples seront présentés afin d'illustrer la relation de domination qu'il existe entre la victime et l'auteur d'abus dans le monde artistique. Cette relation rend les victimes particulièrement vulnérables, car elle les enferme dans un cercle vicieux : une récompense – un rôle, une audition, etc. – en échange de faveurs sexuelles. Plus il y a de faveurs, plus il y a de chances de recevoir une récompense intéressante. Si la victime brise ce cercle en dénonçant les abus, sa réputation et sa carrière en pâtiront. Lorsque l'agresseur jouit d'une grande notoriété, son pouvoir et sa fortune lui permettent généralement très facilement de s'assurer l'impunité pour les faits commis. L'analyse complémentaire examinera les causes de tels comportements.

Scandales à Hollywood

Plusieurs acteurs mentionnent la pédocriminalité comme « le problème n°1 à Hollywood »⁷. Un documentaire⁸ sorti en 2015 aborde le problème en se penchant sur diverses affaires ayant secoué Hollywood. Dans ce film, plusieurs victimes témoignent de ce qu'elles ont subi. Lors des faits, ces jeunes étaient âgés de 11 à 16 ans, et aspiraient à une carrière fructueuse dans divers domaines artistiques. Ils sont aujourd'hui détruits, découragés, et essaient de reconstruire leur vie petit à petit, sachant que les auteurs de ces agressions ne seront jamais punis à la hauteur des dommages qu'ils ont causé⁹.

Outre ce documentaire, plusieurs journaux se sont penché sur le sujet suite à un nouveau rebondissement dans l'affaire Woody Allen, accusé par sa fille de l'avoir abusée sexuellement

⁴ TOURANCHEAU P., « Un piège à filles pour la jet-set. Six personnes seront jugées à l'automne pour proxénétisme », *Libération*, 18 juillet 1998, http://www.liberation.fr/societe/1998/07/18/un-piege-a-filles-pour-la-jet-set-six-personnes-seront-jugees-a-l-automne-pour-proxenetisme_241919, consulté le 15 janvier 2017

⁵ BUI D., *op cit*.

⁶ « Affaire Flavie Flament : Le photographe David Hamilton accusé de viol par trois autres femmes », *Le Parisien*, 17 novembre 2016, <http://www.leparisien.fr/faits-divers/flavie-flament-violee-le-photographe-david-hamilton-accuse-par-trois-autres-femmes-17-11-2016-6339642.php>, consulté le 16 janvier 2017

⁷ VICTOR D., « Elijah Wood clarifies comments on Hollywood pedophilia », *The New York Times*, 24 mai 2016, <https://www.nytimes.com/2016/05/25/movies/elijah-wood-hollywood-child-star-pedophilia.html?r=0>, consulté le 15 janvier 2017

⁸ BERG A., "An open secret", disponible sur <http://www.dailymotion.com/video/x446rkd>, consulté le 15 janvier 2017

⁹ VINCELOT S., « An Open Secret dévoile le scandale de la pédophilie à Hollywood », *Le Figaro*, 5 juin 2015, <http://www.lefigaro.fr/cinema/2015/06/05/03002-20150605ARTFIG00244--an-open-secret-devoile-le-scandale-de-la-pedophilie-a-hollywood.php>, consulté le 15 janvier 2017

lorsqu'elle avait 7 ans¹⁰. Divers articles ont alors été publiés reprenant de nombreux cas de personnes célèbres ayant été accusées d'abus sexuels sur mineurs¹¹.

Agence de mannequin ou entreprise de prostitution ?

En 2012, un français installé en Tunisie était placé sous mandat d'arrêt sous divers chefs d'accusation, notamment « détournement de mineurs » et « incitation à la débauche ». Sous le couvert d'une agence de mannequinat, il exploitait des jeunes filles - pour la plupart mineures – et les soumettait à divers abus sexuels¹².

L'histoire est malheureusement assez classique. Une jeune fille repérée par un agent ou un photographe se présente pour une séance photo, pleine de l'espoir de faire une grande carrière en tant que mannequin. On lui demande alors de prendre des poses suggestives, de se déshabiller ou encore d'avoir des relations sexuelles avec le photographe, le client ou le directeur de l'agence. « Lorsque je le faisais, j'avais plus de travail, mais lorsque je refusais, plus aucun contrat ne m'était attribué » témoigne une ancienne mannequin¹³. Durant plusieurs années, ces jeunes filles sont exploitées sexuellement et parfois victimes de traite¹⁴.

Le monde de la danse ou l'enfer de la compétitivité

Les abus sexuels sur mineurs dans la sphère des célébrités hollywoodiennes sont souvent rapportés par la presse. Cependant, il est d'autres domaines dans lesquels de nombreux abus se produisent également, mais qui font l'objet d'une moindre publicité. Le monde de la danse n'échappe pas à son lot de scandales : troubles alimentaires, dépression, sollicitation extrême du corps, abus sexuels, pour en citer quelques-uns¹⁵.

En effet, les compagnies de danse sont caractérisées par leur environnement extrêmement compétitif. Dès leur plus jeune âge, les danseurs et danseuses sont confrontés à une grande pression et maintes restrictions s'ils veulent pouvoir prétendre à une carrière. Certains directeurs et chorégraphes en profitent alors pour exploiter la vulnérabilité de ces jeunes en leur proposant certains arrangements « mutuellement profitables » : en échange de faveurs sexuelles, le danseur/danseuse obtiendra une place intéressante sur scène, un premier rôle dans un ballet ou encore un contact avec une troupe de danseurs réputés.

Ce genre de marchandage peut se produire dans les plus grosses compagnies, mais également dans de plus petites écoles de danse, comme l'illustre une affaire de 2015. Un professeur de danse de Marseille est soupçonné d'avoir offert à ses élèves de bonnes places lors des représentations en échange de divers actes sexuels¹⁶.

¹⁰ LESDOS M., « Ronan Farrow : Woody Allen forçait ma sœur a lui sucer le pouce », *Gala*, 12 mai 2016, <http://www.gala.fr/l-actu/news-de-stars/ronan-farrow-woody-allen-forcait-ma-soeur-a-lui-sucer-le-pouce-364912>, consulté le 15 janvier 2017

¹¹ VANWETSWINKEL M., « Les scandales sexuels de Hollywood », *Vanity Fair*, 21 janvier 2016, photos n°2, 6, 11, 12, 14, 17, 21, 23, <http://www.complex.com/pop-culture/2016/05/hollywood-child-abuse-timeline>, consulté le 16 janvier 2017

¹² « Un français au coeur d'un scandale politico-sexuel », *Le Parisien*, 7 mai 2012, <http://www.leparisien.fr/espace-premium/actu/un-francais-au-coeur-d-un-scandale-politico-sexuel-07-05-2012-1987920.php>, consulté le 15 janvier 2017

¹³ Real Women Real Stories, "Nikki DuBose reveals her story", https://www.youtube.com/watch?v=vRiWs_pVgWg, consulté le 17 janvier 2017

¹⁴ Real Women Real Stories, "Trafficking not that far away: You might want to hear Jennifer Sky", <https://www.youtube.com/watch?v=KubCsFKdi44>, consulté le 16 janvier 2017

¹⁵ WHYTE S., « Intense competition drives young dancers to extremes and serious injuries », *ABC*, 12 octobre 2015, <http://www.abc.net.au/7.30/content/2015/s4330305.htm>, consulté le 17 janvier 2017

¹⁶ LIBERT M., « Marseille : un prof de zumba soupçonné d'agressions sexuelles sur mineures », *20Minutes*, 24 décembre 2015, <http://www.20minutes.fr/marseille/1756019-20151224-marseille-prof-zumba-soupconne-agressions-sexuelles-mineures>, consulté le 17 janvier 2017

L'impunité des auteurs

Comme le montrent ces divers exemples, peu importe la renommée de l'auteur ou la taille de son entreprise, l'influence qu'il peut exercer sur la carrière des jeunes suffit à établir une relation de domination. Les jeunes, de par leur volonté de briller dans leur domaine, sont vulnérables à toutes les formes de manipulation dont ils peuvent être victimes. Dans un monde si compétitif, il est assez facile aux auteurs d'abus d'obtenir des faveurs sexuelles de leurs victimes en échange d'une récompense. Lorsque la victime montre quelques réticences, il suffit de la convaincre que ce genre de comportement est « normal » dans le milieu et que tous ceux qui ont réussi sont passés par là.

L'une des conséquences principales de cette relation de domination entre l'auteur et sa victime est l'impunité dont bénéficie bien souvent l'agresseur. Reprenons, par exemple le cas de Roman Polanski. Depuis 40 ans et malgré de nombreuses actions judiciaires lancées à son encontre, il a réussi à échapper à la justice, et ancrer sa renommée. Tout cela lui a été possible grâce à l'argent, l'influence et le soutien dont il dispose. S'il avait été un citoyen lambda, cela lui aurait été impossible, et il aurait aujourd'hui purgé sa peine pour des faits d'agression sexuelle sur mineure. Une infographie publiée par [Mirion Malle](#) sur son blog illustre cette problématique de manière très claire, en soulignant les idées préconçues qui interviennent souvent dans ce type d'affaires et en affectent énormément l'issue.

Pour ECPAT Belgique, il est désormais important de considérer les célébrités auteures d'abus sexuels sur mineurs avant tout comme des criminels. Ces personnes peuvent avoir réalisé de nombreux films oscarisés, ou être directeurs d'entreprises internationales de divertissement, elles ne devraient pas pour autant bénéficier de la clémence d'un juge. Il est cependant également important d'examiner la situation du point de vue des autres adultes impliqués ainsi que du point de vue des mineurs eux-mêmes. Cela fera l'objet d'une analyse complémentaire.

Cette analyse a été réalisée par ECPAT Belgique (Marine Mathieu, stagiaire) en janvier 2017.

ECPAT Belgique est le membre belge officiellement reconnu du réseau ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes).